

OMC et pêches durables

Les règles de l'OMC reflètent des intérêts différents de ceux des familles des pêcheurs artisans et des valeurs opposées à leurs relations traditionnelles avec la nature.

Des impacts négatifs à un triple point de vue

Pour « les petits producteurs », les principes fondamentaux de l'OMC institutionnalisent une compétition mondiale débridée. Il en résulte un système de règles qui avantage les multinationales et sont défavorables aux petits producteurs.

Pour « les défenseurs de l'environnement », l'OMC privilégie une croissance non durable, où toute production est orientée vers l'exportation, en opposition avec les besoins locaux. Il en résulte une exploitation intensive des ressources naturelles et une compétition sans régulation.

Pour « les citoyens », l'OMC modifie l'équilibre des pouvoirs entre les populations, leurs gouvernements et les grandes sociétés. Comme les gouvernements nationaux sont déchargés du contrôle des activités des compagnies multinationales, les citoyens se demandent qui édicte les règles (1).

Des risques pour les petits pêcheurs

Dans quatre domaines au moins, l'extension des pouvoirs de l'OMC peut avoir des conséquences néfastes pour les pêcheurs artisans et les petits pêcheurs.

Les mesures contraignantes de l'OMC sur les taxes douanières aboutissent à une perte de contrôle sur les prix. Pour des producteurs dépendants des ressources naturelles, comme la pêche, et soumis aux fluctuations des marchés mondiaux, les conséquences sont immédiates. Le maintien d'un droit au soutien des prix est un outil indispensable pour protéger les producteurs, surtout les plus fragiles. De plus, la réduction des taxes constitue une

menace pour les stocks. Elle fait baisser le prix du poisson importé et stimule la consommation, ce qui accroît la pression sur des stocks en déclin et les écosystèmes (2).

Les mesures non tarifaires (NTM) autorisent des lois, des normes et des pratiques de protection des pêches. Or plusieurs sont déjà remises en cause par les règles de l'OMC (3). De même, des restrictions sur les poissons pêchés par des méthodes destructrices sont en voie d'annulation. L'OMC met aussi des limites strictes aux initiatives gouvernementales pour empêcher l'entrée d'espèces et de maladies étrangères. Le Canada, par exemple, a contesté l'embargo décrété par la Tasmanie sur le saumon d'élevage, malgré le risque de contamination par des maladies communes en Colombie britannique.

Dans de nombreux pays, les subventions gouvernementales ont favorisé le développement de bateaux plus grands avec des capacités de capture excédant largement les ressources disponibles (4). Cependant, le déclin généralisé des stocks a amené les gouvernements à engager des discussions multilatérales sérieuses pour trouver une solution globale pour réduire la surcapacité.

L'extension de l'autorité de l'OMC sur les investissements étrangers revient à menotter tous les gouvernements. Si les flottes étrangères avaient le même accès aux eaux nationales que les flottes riveraines, les investisseurs auraient alors tout pouvoir. Les gouvernements risquent de ne plus avoir les outils politiques nécessaires pour imposer des mesures contraignantes aux investisseurs étrangers (5).

L'OMC a déjà un impact considérable sur les activités de pêche, la protection des ressources et les communautés qui en dépendent. Une extension des pouvoirs de l'OMC aurait pour résultat de restructurer le secteur au bénéfice des grandes activités industrielles, mais aux dépens des pêcheurs artisans et des petits pêcheurs.

Victor Menotti,

Institute for Fisheries Resources (États-Unis)

(1) Quatre puissances constituant « le groupe des quatre » sont à l'origine de toutes les décisions de l'OMC : les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Union européenne. Les gouvernements du Tiers monde sont régulièrement exclus, même des rencontres les plus importantes.

(2) L'OMC prédisait que le dernier round sur la réduction des taxes douanières accroîtrait le commerce du poisson. Pour l'heure, il n'y a eu aucune étude d'impact.

(3) L'Union Européenne, par exemple, conteste le refus du Chili d'autoriser les pêcheurs espagnols d'espérons à transborder leurs prises de bateaux industriels sur des cargos dans des ports chiliens.

(4) Dans le passé, quand l'OMC a appliqué des sanctions contre les subventions, comme en agriculture, ce fut toujours le petit producteur qui fut touché, alors que les grandes multinationales en tiraient profit.

(5) Verser certains bénéfices aux communautés locales, effectuer des transferts de technologie, embaucher une main-d'œuvre syndiquée, réinvestir sur place une partie des profits...